



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 3 octobre 2022, à 19 h, à l'hôtel de ville de Lavaltrie, situé au 1370, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Gestion immobilière Marien inc.* a pour but de construire, en remplacement du duplex situé au 1581-1583, rue Notre-Dame, une habitation multifamiliale de 6 logements.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 3 octobre 2022.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 15 septembre 2022.

Marie-Josée Charron, greffière